

# Règlement des Championnats Romands d'Ergomètre

## Art. 1<sup>er</sup>

Les membres des clubs affiliés à l'ARA peuvent participer aux championnats romands d'ergomètre.

## Art. 2

Le programme des courses est le suivant:

### Compétition Individuelle:

minimes filles JC F (13-14 ans)  
minimes garçons JC H (13-14 ans)  
cadettes filles JB F (15-16 ans)  
cadets garçons JB H (15-16 ans)  
juniores filles JA F (17-18 ans)  
juniors garçons JA H (17-18 ans)  
seniors femmes S F  
seniors hommes SH  
masters >35 ans) Ma H

### Compétition par équipes composées de quatre rameurs:

minimes filles JC F (13-14 ans)  
minimes garçons JC H (13-14 ans)  
cadettes filles JB F (15-16 ans)  
cadets garçons JB H (15-16 ans)  
juniores filles JA F (17-18 ans)  
juniors garçons JA H (17-18 ans)  
seniors femmes S F  
seniors hommes SH  
masters >35 ans) Ma H

L'AG de l'ARA est seule compétente pour modifier, à la majorité simple des clubs, le programme des courses. Ce programme ne sera pas modifié en cours d'année, toute modification ne sera donc effective que l'année suivant celle de la décision.

## Art. 3

Chaque rameur-euse, quelle que soit sa catégorie d'âge, peut participer aux deux compétitions (individuels et par équipes)

Un rameur ne peut concourir en catégorie Masters qu'à partir de l'année durant laquelle il atteint l'âge de 36 ans.

Chaque rameur doit être en mesure de prouver son âge.

Chaque rameur est seul responsable de sa condition physique et de sa santé et participe à une ou plusieurs course(s) sous sa seule et entière responsabilité.

#### **Art. 4**

Tant pour la compétition individuelle que pour la compétition par équipe une course sera disputée dans chaque catégorie d'âge quelque soit le nombre d'inscrits. Toutefois, il faut qu'il y ait au minimum 2 participants pour établir un classement.

#### **Art. 5**

Les compétitions individuelles en catégories minimales filles, minimales garçons et Masters se déroulent sur une distance de 1000 m.

Les compétitions individuelles en catégories cadets filles, cadets garçons se déroulent sur une distance de 1500 m.

Les compétitions individuelles en catégories juniors filles, juniors garçons, seniors femmes, seniors hommes se déroulent sur une distance de 2000 m.

Toutes les compétitions par équipes quelque soit la catégorie d'âge se déroulent sur une distance de 1000 m.

#### **Art. 6**

Aucune équipe mixte n'est autorisée à participer.

Les rameurs/rameuses portent les tenues de leur club

#### **Art. 7**

Les vainqueurs de la compétition individuelle dans chaque catégorie d'âge reçoivent le titre de "Champions Romands d'ergomètre" et une médaille d'or.

Les vainqueurs de la compétition par équipe dans chaque catégorie d'âge reçoivent le titre de "Champions Romands d'ergo par équipe" et une médaille d'or.

S'il y a au moins 10 inscrits dans une catégorie d'âge (compétition individuelle et/ou par équipe) une médaille d'argent est remise au deuxième.

S'il y a au moins 20 inscrits dans une catégorie d'âge (compétition individuelle et/ou par équipe) une médaille de bronze est remise au troisième.

Le club qui totalise le plus grand nombre de points est proclamé "*meilleur club romand de l'année à l'ergomètre*".

## **Décompte des points pour la coupe interclubs**

### Catégories individuelles

15 points au premier  
12 points au deuxième  
10 points au troisième  
8 points au quatrième  
6 points au cinquième  
5 points au sixième  
4 points au septième  
3 points au huitième  
2 points au neuvième  
1 point au dixième

### Catégories équipes

12 points aux premiers (4 x 3 points)  
8 points aux deuxièmes (4 x 2 points)  
4 points aux troisièmes (4 x 1 point)

S'il n'y a que 3 équipes dans une catégorie, la première marque 8 points et la deuxième 4 points

S'il n'y a que 2 équipes dans une catégorie, la première marque 4 points

S'il n'y a qu'une équipe dans une catégorie, elle marque 4 points.

Vevey, le 29 octobre 2007